


Délibération du conseil municipal du 27 juin 2024 - N°D2024_43

Publiée sur le site internet de la commune le : 2 juillet 2024
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 17 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Quorum atteint

Absents : 4

Dont 1 absente ayant donné pouvoir :

AZZOPARDI Karen ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth

Abstention : 1 (BOUACHRAOUI Saïda)

Votants : 15

Secrétaire de séance : PASQUALIN Martine

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice		X
LAURENSEN David	X		SCANU Stéphane	X		LEDRU Sindy	X	
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda	X		SIMONIN Marc		X
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen		X	DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOUD Denis	X							

OBJET : SUBVENTION « FESTI'COLOR »

Monsieur le Maire :

- rappelle à l'assemblée de l'organisation par l'association FESTI'COLOR Musique du Monde d'un concert qui a eu lieu le samedi 25 mai dernier ;
- fait part d'une demande d'aide financière exceptionnelle par la présidente de ladite association d'un montant de 1 800 € qui correspond au coût de ce concert.

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires disponibles à l'article 65748,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire à verser à l'association FESTI'COLOR Musique du Monde une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 800 €.
- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 30 mai 2024.

La secrétaire de séance,


 PASQUALIN Martine

Le Maire,


 MASSAROTTI Yves



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.